Compte rendu

Conseil Municipal d'installation à huis clos du 23 Mai 2020

Elus Présents: Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaut MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Mathieu PUCHERAL.

Jean Pierre Allier, Alain Jaffard, Jean Paul Velay, Yves Commandré, Emilie Reydon

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Alain JAFFARD , Maire sortant , qui après avoir souhaité la bienvenue effectue l'appel de chaque conseiller . Il déclare les membres du conseil municipal cités ci dessus installés dans leur fonction .

Mr Alain JAFFARD donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et en remet un exemplaire à chaque conseiller .

Mr Gilles MERCIER demande à intervenir avant l'élection du Maire. (voir texte en annexe)

Mr Alain JAFFARD remercie les électeurs de 2008 et 2014 de lui avoir accordé leur confiance il retrace les projets communaux et intercommunaux qui ont été mis en place et ceux en cours de réalisation. Il remercie les élus et agents de ses mandatures .

Mrs Jean Paul VELAY et Jean Pierre ALLIER remercient également élus et agents et plus particulièrement lors de la fusion pour la création de la commune nouvelle .

Mr Alain JAFFARD transfère la présidence de la séance à la doyenne de l'assemblée Fabienne PUCHERAL MOLINES .

Mr Gilles MERCIER intervient en lisant le texte joint et demande une suspension de séance . Mme Fabienne PUCHERAL MOLINES doyenne d'âge préside la séance et fait désigner un secrétaire de séance : Michèle BUISSON et deux assesseurs : Julie DELES et Guillaume HARVOIS.

Election du Maire:

Mme Fabienne PUCHERAL MOLINES invite le conseil à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues aux articles L.2122-4 , L.2122-5 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales , elle rappelle que le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Mrs Stephan MAURIN et Gilles MERCIER se déclarent candidats au poste de Maire . Mr Stephan MAURIN ayant obtenu 16 voix contre 3 voix à Mr Gilles Mercier est proclamé Maire de la Commune Pont de Montvert Sud Mont Lozère.

Mr Stephan Maurin remercie l'assemblée il a une pensée pour ses proches mais aussi pour Aude GUITTON , Olivier COMMANDRE et Alain JAFFARD membres de la liste" Tous sur le Pont" qui n'ont pas été élus .

Mr Stephan MAURIN installé immédiatement dans ses fonctions de Maire préside la suite de la séance .

Il propose à l'assemblée de fixer le nombre d'adjoints à 5 . Résultat du vote : Pour 19 . Le nombre de 5 adjoints est approuvé à l'unanimité .

Elections des adjoints au Maire :

Mr Stephan MAURIN invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints au Maire .

<u>1er Adjoint</u> : Mr Matthias CORNEVAUX et Mme Michèle BUISSON se portent candidats . Mme Michèle BUISSON ayant obtenu 16 voix contre 3 voix à Mr Matthias CORNEVAUX est proclamée 1ère adjointe au Maire.

<u>2ème Adjoint</u>: Mr François FOLCHER et Mr Gilles MERCIER se portent candidats . Mr François Folcher ayant obtenu 16 voix contre 3 voix à Mr Gilles MERCIER est proclamé 2ème adjoint au Maire.

<u>3ème adjoint</u>: Mme Fabienne PUCHERAL MOLINES et Mr Matthias CORNEVAUX se portent candidats. Mme Fabienne PUCHERAL MOLINES ayant obtenu 16 voix contre 3 voix à Mr Matthias CORNEVAUX est proclamée 3ème adjointe au Maire.

<u>4ème adjoint</u>: Mme Florence BOISSIER et Mr Gilles MERCIER se portent candidats . Mme Florence BOISSIER ayant obtenu 16 voix contre 3 voix à Mr Gilles Mercier est proclamée 4ème adjointe au Maire.

<u>5ème adjoint</u>: Mme Christelle FOLCHER et Mr Matthias CORNEVAUX se portent candidats . Mme Christelle FOLCHER ayant obtenu 16 voix contre 3 voix à Mr Matthias CORNEVAUX est proclamée 5ème adjointe au Maire.

Désignation des conseillers communautaires:

Conformément à l'arrêté n°SP-2019-289-002 du 16 octobre 2019 la commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère bénéficie de trois sièges au conseil communautaire .

Les conseillers communautaires désignés seront :

Mr Stephan MAURIN Mme Michèle BUISSON Mr François FOLCHER

Création de la Commission aux Affaires Sociales :

La commission sera composée de 5 membres issues du conseil municipal parmi lesquels figureront soit le maire , soit l'adjoint aux affaires sociales qui présideront ladite commission . S'y ajouteront un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte des exclusions , un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (U.D.A.F), un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département (article 138 du CFAS).

Les élus désignés membres de la Commission aux affaires sociales sont :

Mme Michèle BUISSON
Mme Christelle FOLCHER
Mme Clara ARBOUSSET
Mme Catherine BLACLARD
Mr Thibaut MALGOUYRES

<u>Création de la Commission d'Appel d'Offres :</u>

La Commission d'Appel d'Offre est un organe ayant pouvoir d'ouvrir , analyser et décider l'attribution des marchés publics passés par la commune dans le respect des règles des marchés publics et des crédits alloués par le conseil municipal .

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, la Commission est composée du maire , ou son adjoint chargé de l'achat public , qui en a la présidence et trois conseillers municipaux désignés élus par le conseil

Sont élus membres de la CAO:

Mr Stephan MAURIN

Mr François FOLCHER

Mme Sophie BOISSIER

Mr Mathieu PUCHERAL

La séance est levée à 18h30.

Annexe

Les dernières élections municipales et le confinement lié à l'épidémie de covid 19 ont marqué et marqueront durablement les esprits, je dois déplorer tout d'abord l'éviction de certains élus sortants, d'une liste comme de l'autre qui se sont beaucoup investis lors du précédent mandat. Je pense tout d'abord à Yves Commandré pour ses qualités d'élus de terrains et aussi à Alain Jaffard, pragmatique et responsable tout au long de son dernier mandat. D'ailleurs pendant le confinement, leur soutien et leur expérience ont été indispensables dans la gestion de la crise que nous avons traversée. Je considère le fait que ces élus sortants candidats n'ai pu bénéficier du soutien de nos électeurs, comme un échec de nos campagnes politiques respectives. L'ai une pensé aussi pour les élus sortants qui n'ont pas choisi de se représenter et qui ont apporté leur pierreà l'édifice communale d'après fusion. Par ailleurs, je note aussi que durant la campagne l'argumentation politique s'est faite parfois au détriment de la vie privée, ce que je condamne fermement. Mais au-delà de tout clivage, aujourd'hui, nous sommes les élus de tous les citoyens. Les électeurs ont montré leur réel désir de voir des candidats des deux listes former notre nouveau conseil municipal. C'est indéniable! Je ne reviendrai pas sur les chiffres et nos succès respectifs dans tel ou tel bureau. Aussi, je vous demande de tenir compte du choix des électeurs et d'être soucieux de créer un conseil municipal respectueux du résultat des votes, pour nous permettre de travailler sereinement et de construire ensemble.

Merci de votre attention